



OPTIMISEZ LE DIALOGUE SOCIAL !

Entreprises
de plus de 11 salariés

Avoir des représentants du personnel est bénéfique pour votre entreprise !

- 1** Gagner en **sécurité** :
adhérez à l'obligation
« représentants du personnel »
- 2** **Oser** les mots pour libérer les maux
- 3** **Diriger** avec sérénité :
10 demandes, 1 seul interlocuteur
- 4** **Limiter** les risques sociaux



Si vous êtes dans une de ces situations...

- › Mon effectif augmente : suis-je concerné par la **mise en place** de délégués du personnel ?
- › Mes dernières élections ont eu lieu il y a 3 ans. **Que dois-je faire ?**
- › Puis-je me **dispenser d'élections** de représentants du personnel ?

Nous avons des solutions à vous proposer !



Favoriser le dialogue :
saisissez l'opportunité !

Les atouts de notre proposition

AVANTAGES

- 1 Connaissance **approfondie** de votre entreprise et de votre environnement social
- 2 Accompagnement personnalisé **de A à Z**
- 3 Maîtrise de la **complexité juridique**
- 4 Modalités de co-production ajustées



NOTRE OFFRE DE SERVICES



Elaboration du **planning** sur 3 ans

Préparation du **projet** de protocole électoral

Assistance du déroulement des élections

Rédaction des procès-verbaux destinés à l'administration

Prix sans surprise

Votre Expert-Comptable vous conseille en toute indépendance



CHARDON ROCHE
L'expertise comptable proactive

www.chardon-roche.fr

chardon.roche@chardon-roche.fr

21 bis place Michelet
43000 Le Puy en Velay

Tél. 04 71 05 42 92



Adhèrent



Membre

